

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 869

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 7

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« lorsqu'ils »

les mots :

« lorsque ces revenus » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.